

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 13  
Procurations : 2  
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, DOMEIZEL Emilie, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Madame Anne SOULIER à Madame Sandrine CONSTANT, Monsieur Jean-Marie BRUNET à Monsieur Xavier BECHETOILLE.

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**5 – OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-13118-11 : RESEAUX QUARTIER LES CONDAMINES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	143 500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	143 500,00 €
D-2315-11 : RESEAUX QUARTIER LES CONDAMINES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-20 : TRAVAUX RESEAUX	0,00 €	93 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	143 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	143 500,00 €	0,00 €	143 500,00 €
Total Général	0,00 €	143 500,00 €	0,00 €	143 500,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

VU le Budget Primitif eau et assainissement de la Commune adopté le 22/04/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement de la Commune de l'exercice 2022, telle que présentée.

Le Maire,

Samuel SOULIER